



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5854^e séance

Mardi 18 mars 2008, à 17 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Sangku
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Wang Guangya
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalizad
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M ^{me} Pierce
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Myanmar

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Myanmar

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Myanmar une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kyaw Tint Swe (Myanmar) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Envoyé spécial du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Gambari à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne maintenant la parole à M. Ibrahim Gambari, Envoyé spécial du Secrétaire général.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Je remercie tous les membres du Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de leur faire un exposé sur ma dernière visite au Myanmar du 6 au 10 mars 2008, dans le cadre de la mission de bons offices confiée au Secrétaire général par l'Assemblée générale. Selon la pratique établie, j'ai déjà fait rapport au Président de l'Assemblée générale et je voudrais respectueusement renvoyer le Conseil au communiqué de presse publié hier par son bureau à ce sujet.

Je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement et le peuple du Myanmar pour l'hospitalité qu'ils m'ont accordée, ainsi qu'à ma délégation, pendant les cinq jours qu'a duré notre visite. Je tiens en particulier à exprimer officiellement ma reconnaissance au Gouvernement pour les efforts qu'il a déployés afin d'avancer ma visite de la mi-avril, comme cela avait été prévu, au début du mois de mars, et de prolonger mon séjour d'une journée.

Depuis que j'ai été chargé du dossier du Myanmar, je n'ai jamais nourri l'illusion que le processus d'engagement se déroulerait sans heurt. Effectivement, les contacts que j'ai eus avec mes interlocuteurs ont été difficiles, complexes et frustrants parfois, mais ils ont néanmoins progressé et se sont maintenus. Cela tient sans nul doute à la nature de la mission de bons offices du Secrétaire général.

Cependant, pour ce qui est du programme de ma dernière visite, je remercie les autorités du Myanmar de m'avoir accordé la plupart des réunions que j'avais demandées, y compris à deux reprises avec l'Équipe dirigeante du porte-parole du Gouvernement qui représentait le Conseil d'État pour la paix et le développement et était composée des Ministres des affaires étrangères, de la culture et de l'information. J'ai également rencontré les Ministres du plan et de la santé, le Ministre adjoint des affaires étrangères, la Commission d'organisation du référendum et le Comité de rédaction de la Constitution. J'ai également rencontré par deux fois Daw Aung San Suu Kyi et les partis politiques, dont la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), le Parti d'union nationale et l'Organisation nationale PaO – qui représente les groupes ethniques et nationaux – ainsi que l'Association pour la solidarité et le développement de l'Union (USDA), à ne pas confondre avec le Département de l'agriculture des États-Unis, évidemment. En outre, j'ai également rencontré à deux reprises l'équipe de pays des Nations Unies dans les locaux de l'ONU, les représentants du corps diplomatique au début et à la fin de ma visite, et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Alors qu'à ma dernière visite, j'étais resté essentiellement à Nay Pyi Taw, nouvelle capitale, cette fois-ci, le Gouvernement a pris des dispositions pour que moi-même et ma délégation logions dans un hôtel à Yangon pendant toute la durée de notre séjour. Je regrette toutefois de n'avoir pas pu rencontrer les principaux dirigeants gouvernementaux ou d'autres

partis politiques, notamment le groupe de la « génération 88 », les membres du Parlement élus en 1990 et des représentants de groupes ethniques minoritaires.

Par ailleurs, alors que chacune de mes visites précédentes avait produit des résultats tangibles à partir desquels des progrès pouvaient être réalisés, il est décevant de constater que cette dernière visite n'a produit aucun résultat concret. Néanmoins, j'ai eu l'occasion de parler de manière plus approfondie de certaines de mes recommandations précédentes et, en particulier, d'échanger des vues sur les préparatifs actuellement en cours pour le référendum constitutionnel prévu au mois de mai et pour les élections démocratiques pluripartites qui doivent avoir lieu d'ici à 2010. Je crois que ces entretiens ont permis de mieux comprendre la façon dont le Gouvernement du Myanmar pouvait mieux collaborer avec la mission de bons offices du Secrétaire général. Dans ce contexte, je voudrais présenter au Conseil les thèmes de ces entretiens.

Premièrement, s'agissant du processus constitutionnel et du référendum et des élections prévus, je me félicite d'avoir pu communiquer officiellement à l'Équipe dirigeante du porte-parole du Gouvernement, à la Commission d'organisation du référendum et au Comité de rédaction de la Constitution les vues et les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies, et d'avoir fait des propositions spécifiques en vue de renforcer la crédibilité du processus constitutionnel et électoral, en offrant notamment notre assistance technique conformément à la mission de bons offices du Secrétaire général au Myanmar. Nous avons également suggéré aux autorités qu'elles envisagent de faire surveiller le processus par des observateurs indépendants.

À ce titre, j'ai laissé à mes interlocuteurs une liste de pays qui ont demandé de leur plein gré une aide technique pour leurs processus électoraux. En fait, entre 2003 et 2005, 57 d'entre eux ont fait une telle demande, et ils ont été 50 à recevoir une aide de l'ONU dans ce domaine. J'ai également laissé des questions et des observations préparées par nos experts sur le déroulement du processus constitutionnel, du référendum et des élections. J'espère qu'ils les trouveront utiles pour renforcer la crédibilité et le caractère participatif du processus. L'entretien que j'ai eu avec la Commission pour la convocation du

référendum a été entièrement publié dans les journaux le matin suivant.

Lors de mes voyages précédents, j'ai reçu à plusieurs reprises l'assurance, notamment de membres haut placés du pouvoir en place au Myanmar, que toutes les forces politiques du pays pourraient participer librement au référendum et aux élections. Le Gouvernement a en outre réaffirmé que le projet de constitution était achevé au regard des principes adoptés précédemment par le processus ouvert à tous de la Convention nationale. Il a également rappelé que, compte tenu des précédents des constitutions de 1947 et 1974, il avait suffisamment d'expérience pour organiser et mener à bien un référendum, ainsi que des élections.

À cet égard, j'ai reçu une première copie publiée du projet de constitution. Malheureusement pour moi, elle était rédigée en birman, mais je suis sûr que nous obtiendrons prochainement une version anglaise. J'ai également reçu une copie de la loi sur les référendums et un échantillon d'un bulletin de vote pour le référendum. J'ai encouragé les autorités à prendre d'autres mesures pour renforcer la crédibilité du processus.

Parmi ces mesures, on peut citer la diffusion précoce et à grande échelle d'informations, notamment le règlement du référendum, ainsi que le texte de la constitution et de la loi sur les référendums. Selon moi, plus les électeurs seront bien informés et plus il y aura de débat public sur le projet de constitution, plus le processus gagnera la confiance de tous les acteurs politiques et de l'opinion publique dans son ensemble et plus il sera considéré comme crédible tant à l'intérieur du pays que dans le monde extérieur.

Dans le domaine socioéconomique, la recommandation formulée par l'ONU en vue de créer un vaste forum économique national a été examinée avec le Ministre de la planification économique nationale et du développement et le Ministre de la santé. De leur point de vue, les sanctions sont la principale cause des problèmes socioéconomiques du Myanmar et le principal obstacle au développement du pays.

C'est pourquoi, d'un point de vue technique, ils considèrent que l'utilité du forum proposé ou de propositions similaires est limitée, étant donné que, selon eux, ces mesures contribueraient seulement à fournir un diagnostic faussé pour le Myanmar. Néanmoins, lors de discussions ultérieures, le

Gouvernement a manifesté son intérêt pour la définition de domaines de convergence, afin de trouver une solution aux préoccupations que cette question suscite et aux difficultés auxquelles le pays est confronté. En ce sens, l'ONU est prête à continuer de collaborer avec ses partenaires du Myanmar pour développer les idées existantes et en élaborer de nouvelles.

En ce qui concerne le dialogue entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi, je considère le fait d'avoir été autorisé à la rencontrer une deuxième fois comme une indication que le Gouvernement demeure intéressé de maintenir ce canal de communication et comme un signe de bonne volonté des autorités de reconnaître la valeur des efforts déployés par l'ONU pour encourager le dialogue sur le fond.

Il est également important de souligner les mesures que le Gouvernement a prises pour nommer un Ministre chargé de maintenir le contact avec Daw Aung San Suu Kyi et organiser les différentes réunions qui ont eu lieu jusqu'à présent. De son côté, Daw Aung San Suu Kyi a déjà fait part de sa volonté de coopérer avec le Gouvernement dans l'intérêt du pays. Elle continue d'espérer que l'ONU, grâce à sa mission de bons offices, contribuera à promouvoir un dialogue sur le fond et assorti d'échéances.

Dès lors, il semble que les bons offices de l'ONU soient très utiles, car ils sont considérés comme tels par les deux parties. En vue de promouvoir les discussions qu'ils mènent actuellement, j'ai proposé au Gouvernement d'envisager d'élever le niveau de l'interlocuteur de son côté, et j'ai insisté sur le fait qu'aucun dialogue ne pouvait aboutir, si Daw Aung San Suu Kyi n'était pas libérée et traitée comme un partenaire dans ce dialogue.

Lors de mes rencontres avec elle, Daw Aung San Suu Kyi m'a demandé de faire savoir qu'elle était en bonne santé physique et mentale.

Tout bien considéré, le processus d'engagement et de dialogue se poursuit entre l'ONU et le Gouvernement du Myanmar. Outre les mesures positives prises après la crise de septembre, la coopération et le dialogue en cours entre le Gouvernement et l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui a abouti le 26 février à la prorogation pour un an de l'accord supplémentaire entre le Myanmar et l'OIT en vue d'examiner les plaintes de travaux forcés, et le fait qu'il a accepté de

recevoir des délégations du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Union européenne peuvent être considérés comme des preuves supplémentaires que le Myanmar est disposé à maintenir l'engagement qu'il a pris avec l'ONU et la communauté internationale.

Dans ce contexte et compte tenu de mon dernier entretien avec l'équipe du porte-parole officiel du Gouvernement, ainsi que des messages privés transmis, j'ai des raisons de croire que le Gouvernement accorde de l'importance à la mission qui vient de s'achever et continue de considérer que les bons offices du Secrétaire général offrent les meilleures perspectives d'une plus grande coopération grâce à la confiance mutuelle et à des suggestions constructives. Cette position a été réaffirmée dans la lettre datée d'hier que le Représentant permanent du Myanmar m'a adressée.

C'est la troisième fois que je me rendais au Myanmar depuis ma nomination en tant que Conseiller spécial, et non Envoyé spécial, du Secrétaire général il y a moins d'un an. Cette dernière mission confirme que les principes de l'engagement qui ont guidé nos efforts jusqu'à présent et qui ont reçu un large appui, notamment des membres du Conseil, demeurent plus pertinents que jamais.

En tant que processus, les bons offices du Secrétaire général aboutissent inévitablement à des résultats variables. C'est pourquoi, malgré l'absence de résultats immédiats et tangibles, il convient d'évaluer ce dernier voyage dans le contexte plus large des efforts que nous avons déployés au cours des deux dernières années. Il y a deux ans seulement, le dialogue de haut niveau entre l'ONU et le Myanmar était inexistant. De même, il y a six mois seulement, il n'existait pas de mécanisme pour promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi.

En outre, lorsque le Secrétaire général a repris ses bons offices en 2006, le Myanmar en était toujours à la première étape de sa feuille de route. Depuis lors, la Convention nationale a élaboré les principes à inscrire dans un nouveau projet de constitution. Ensuite, un Comité de rédaction de la constitution a été créé, qui a mené sa mission à bien.

Le 9 février, pour la première fois, le Gouvernement a annoncé un calendrier pour la mise en œuvre de sa feuille de route. Un référendum national sur le projet de constitution aura lieu en mai; il s'agira de la quatrième étape de la feuille de route, qui sera suivie, après ratification, par des élections

démocratiques multipartites en 2010, qui sera la cinquième étape. Il s'agirait des premières élections générales depuis 20 ans.

Alors que le Gouvernement s'était engagé à mettre en œuvre sa feuille de route, l'ONU n'a cessé de faire valoir qu'un processus crédible et ouvert à tous peut et doit offrir des perspectives réalistes de promotion des objectifs communs de paix durable, de réconciliation nationale, de démocratie et de respect des droits de l'homme au Myanmar. C'est pourquoi il est dans l'intérêt du Myanmar de veiller à ce que le référendum et les élections à venir soient aussi crédibles que possible et ouverts à tous, conformément aux normes internationales. Il incombe donc à toutes les parties de regarder vers l'avenir et de tirer parti des possibilités qui leur sont offertes de faire preuve d'une plus grande souplesse, pour faire aboutir favorablement le processus dans l'intérêt du peuple du Myanmar tout entier.

Cependant, bien qu'un référendum et des élections constituent des jalons dans la transition vers un régime civil et démocratique, ce n'est pas une fin en soi. Il est important à cet égard de rappeler que le Myanmar a connu près de 60 ans de conflits armés entre le Gouvernement et de multiples opposants armés, qu'il reste plus d'une vingtaine de groupes armés dans le pays et que le Gouvernement et la grande majorité des groupes armés ont accepté le cessez-le-feu au cours des 15 dernières années.

Pour réussir, tout processus formel requiert des conditions politiques qui permettront d'assurer une participation libre et à grande échelle à la transition du pays, de manière que tous puissent devenir des parties prenantes dans l'avenir de leur pays. Il est dès lors dans l'intérêt du Myanmar que le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi, ainsi que d'autres parties intéressées puissent s'engager sans retard dans un dialogue de fond et assorti d'échéances, de manière à jeter aujourd'hui les bases d'une réconciliation nationale ouverte à tous et de la démocratie. C'est pourquoi il est dans l'intérêt du Myanmar de mettre au point, maintenant, les instruments qui permettront le développement durable, sans lequel il ne peut y avoir de paix durable ni de stabilité.

L'ONU reconnaît qu'en fin de compte, c'est le Gouvernement et le peuple du Myanmar qui sont responsables de l'avenir de leur pays. Il revient donc au Myanmar de déterminer de quelle façon il choisit

d'exercer sa souveraineté : sans la communauté internationale ou en partenariat avec elle.

Grâce aux bons offices du Secrétaire général et avec l'appui de la communauté internationale, l'ONU s'efforcera de rester un partenaire du Gouvernement et du peuple du Myanmar. J'attends donc avec intérêt la poursuite du dialogue et de l'engagement, dans le but de renforcer notre coopération grâce à des résultats tangibles.

Au cours des deux dernières années, les avantages comparatifs uniques des bons offices du Secrétaire général ont été démontrés de diverses façons. L'ONU demeure le seul acteur international à poursuivre un dialogue direct avec les dirigeants du Myanmar concernant la nécessité de redoubler d'efforts pour parvenir à la réconciliation nationale, à la démocratie et aux droits de l'homme. L'ONU est l'unique intervenant extérieur à maintenir le contact à la fois avec le Gouvernement et avec Daw Aung San Suu Kyi et à agir en tant qu'intermédiaire entre les deux parties. L'ONU est l'interlocuteur préféré du Myanmar dans son engagement avec la communauté internationale et la région. C'est pourquoi la communauté internationale doit maintenant faire corps en appui aux bons offices du Secrétaire général afin que les intérêts et les préoccupations du Myanmar soient traités d'une manière crédible aux yeux de sa population et acceptable pour la communauté internationale.

Je considère que la mission de bons offices que j'effectue au nom du Secrétaire général m'oblige à faire pression sur les autorités du Myanmar à propos des questions particulièrement importantes et épineuses. J'aborde donc chacune de mes rencontres avec les autorités du Myanmar en gardant à l'esprit les objectifs suivants : poursuivre le processus engagé; continuer d'inciter les autorités du Myanmar à servir utilement les intérêts politiques intérieurs, surtout en ce qui concerne l'opposition, afin de faire avancer le processus politique; et les encourager à prendre des mesures tangibles qui soient considérées par la communauté internationale comme utiles et favorables à la réalisation de l'objectif commun, celui d'un Myanmar démocratique, prospère, pacifique et respectueux des droits fondamentaux de sa population.

Enfin, aussi difficile soit-il, il est impératif que nous continuions avec persévérance et patience d'encourager les autorités du Myanmar à modifier le cap politique qu'elles tiennent depuis si longtemps,

dans l'espoir légitime de voir ce processus donner des résultats concrets.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie M. Gambari de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie de nous avoir permis de faire une déclaration à l'occasion de cette séance.

Je remercie également le Secrétaire général adjoint Gambari de son exposé détaillé sur sa récente visite au Myanmar. Il s'acquitte avec brio de la mission de bons offices que l'Assemblée générale a confiée au Secrétaire général. Sa tâche est loin d'être facile. Cela tient à la complexité des problèmes qui assaillent le Myanmar alors qu'il s'emploie à se transformer en société démocratique tout en œuvrant à la réconciliation nationale et au maintien de l'unité nationale. Je tiens donc à exprimer ma gratitude et mon admiration à l'Ambassadeur Gambari pour la manière dont il mène sa mission de bons offices au Myanmar sans renier ses principes.

M. Gambari a déclaré que la mission de bons offices confiée par l'Assemblée générale au Secrétaire général constituait un processus en évolution et non un exercice ponctuel. Il a également souligné que ce processus devait déboucher sur des résultats tangibles.

Pour comprendre exactement où en est ce processus, il importe de voir où il a commencé. En 2003, le Myanmar s'est doté d'une feuille de route politique en sept étapes vers la démocratie. Lorsque l'Ambassadeur Gambari a commencé sa mission de bons offices, nous en étions encore à la première étape. Depuis, la Convention nationale a réussi à fixer les principes fondamentaux qui seront consacrés dans la nouvelle constitution. Puis, la commission créée pour rédiger une nouvelle constitution a achevé sa mission le 19 février. Le projet de constitution sera soumis à un référendum dans l'ensemble du pays en mai prochain. Il s'agira de la quatrième étape de la feuille de route. Dès la ratification, des élections multipartites auront lieu en 2010. Ce sera la cinquième étape.

Des résultats ont été obtenus dans un grand nombre des domaines que l'Ambassadeur Gambari a abordés avec les autorités. Après la tragédie de septembre dernier, le Gouvernement a levé le couvre-feu et a procédé au retrait de l'armée dans les lieux publics des principales villes où elle était auparavant

déployée. Environ 2 600 personnes, dont 780 moines, ont été remises en liberté. La Convention nationale a été couronnée de succès et la libération de 8 552 prisonniers a été décidée pour fêter cet événement historique. Le dialogue et la coopération se poursuivent avec l'OIT, le Gouvernement et l'OIT venant d'ailleurs de convenir de proroger le protocole d'accord complémentaire. Le Ministre U Aung Kyi a été chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi. Ils se sont déjà rencontrés plusieurs fois. Ces faits positifs et concrets ont été rendus possibles par la confiance et le crédit dont jouit l'Ambassadeur Gambari.

Lors de sa dernière visite, l'Ambassadeur Gambari a pu s'entretenir à deux reprises avec l'équipe du porte-parole plénipotentiaire du Conseil d'État pour la paix et le développement, dirigée par le Ministre de l'information. L'Ambassadeur Gambari a également rencontré les membres de la commission chargée de rédiger la constitution, ceux de la commission chargée d'organiser le référendum ainsi que les représentants de plusieurs partis politiques, y compris la Ligue nationale pour la démocratie (LND), et du Comité international de la Croix-Rouge. À sa demande, nous avons pris les dispositions nécessaires pour qu'il rencontre deux fois Daw Aung San Suu Kyi et afin que son séjour au Myanmar soit prolongé.

En se rendant au Myanmar, l'Ambassadeur Gambari a pu avoir des échanges approfondis avec les autorités. Ces échanges ont été très utiles en ce qu'ils ont permis d'améliorer la compréhension mutuelle et de définir les modalités de notre coopération avec l'ONU. De même, je trouve encourageant qu'un grand nombre de nos voisins, qui voient les choses comme elles sont, ont pris note des avancées obtenues lors de cette récente visite. Je suis également reconnaissant au Secrétaire général d'avoir admis qu'il y a eu certains progrès.

C'est l'Assemblée générale qui assigne au Secrétaire général son rôle de bons offices. Hier, après s'être entretenu avec l'Ambassadeur Gambari, le Président de l'Assemblée générale a déclaré qu'il était selon lui encourageant que l'Envoyé spécial ait pu rencontrer des personnalités comme Aung San Suu Kyi, chef de file du mouvement pour la démocratie et lauréate du prix Nobel de la paix, ainsi que les membres de la commission chargée d'organiser le référendum et ceux de la commission chargée de rédiger la constitution. Cette déclaration nous fait chaud au cœur.

Durant la visite de l'Ambassadeur Gambari, nous lui avons exposé en quoi le processus de la Convention nationale, à l'issue duquel les principes fondamentaux qui seront consacrés dans le projet de constitution ont été définis, avait été ouvert à tous. En effet, la Convention nationale a été mise en place à l'occasion d'une réunion à laquelle tous les partis politiques ont participé. De même, les trois grands chapitres dans lesquels les principes fondamentaux sont énoncés ont été rédigés et entérinés par la Ligue nationale pour la démocratie à l'époque où elle faisait encore partie de la Convention nationale. Lorsque nous avons de nouveau convoqué la Convention nationale en 2004, la LND a été une nouvelle fois invitée, mais, à la dernière minute, elle a décliné l'invitation.

La Convention nationale se composait de 1 080 délégués dont 635 appartenaient à des minorités ethniques. Elle comprenait également des représentants des partis politiques et des 17 groupes insurgés qui sont retournés à la légalité. Le Myanmar a subi 40 ans d'insurrection à cause de la faiblesse de la Constitution de 1947. Certains groupes ethniques avaient des réserves à l'égard des dispositions de cette constitution. Il était donc impératif que des représentants des minorités ethniques et des anciens groupes insurgés participent à la Convention nationale et acceptent les principes fondamentaux. Cela témoigne également de la nature non sélective du processus de la Convention nationale.

En application des principes fondamentaux adoptés par la Convention nationale et, indépendamment des sept États et sept divisions qui existent actuellement, les minorités ethniques démographiquement fortes seront autorisées à constituer des zones d'administration autonome conformément à l'une de leurs principales aspirations. Les limites des États actuels et des nouvelles zones autonomes ont également été entérinées par les représentants de la Convention nationale. La tâche n'a pas été aisée.

La commission chargée de rédiger la constitution ayant accompli sa mission, le projet de constitution, qui contient tout ce dont j'ai parlé et définit les critères d'éligibilité, sera soumis à un référendum national au mois de mai. L'équipe du porte-parole a assuré l'Ambassadeur Gambari que le référendum serait libre et régulier. Chacun, qu'il soutienne le Gouvernement ou s'oppose à ses politiques, pourra participer sur un pied d'égalité au référendum, comme aux élections.

Compte tenu de la complexité des problèmes auxquels le Myanmar est confronté, le Gouvernement a réalisé des progrès considérables et a bien avancé dans la mise en œuvre de sa feuille de route politique en sept étapes. Le Myanmar a coopéré avec l'ONU et continuera de le faire. En effet, la coopération avec l'ONU est la pierre angulaire de la politique étrangère du Myanmar. Ici, je ne peux pas faire mieux que de reprendre les propos que le numéro un de l'équipe du porte-parole plénipotentiaire a adressés le 10 mars à l'Ambassadeur Gambari, lorsqu'il l'a remercié de ses conseils constructifs et l'a assuré de notre appui et de notre volonté de coopérer à la mission de bons offices confiée par l'Assemblée générale au Secrétaire général.

Je voudrais terminer en soulignant une nouvelle fois que le Myanmar ne fait planer aucun danger sur la paix et la sécurité internationales. Tous ses voisins l'attestent. Le pays avance à grands pas vers la réconciliation nationale et la démocratie. Rien ne justifie des mesures du Conseil de sécurité à l'encontre du Myanmar.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Myanmar de sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 45.